

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des écoles de la gendarmerie
nationale

Décision n° 59549 du 02 décembre 2021 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du commandement des écoles de la gendarmerie nationale

NOR : INTJ2130833S

Le commandant des écoles de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 58140 du 01 décembre 2021 (NOR : INTJ2130658S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1^{er} janvier 2022 :

Billet	Soizic	NIGEND : 162 599
Poder	Philippe	NIGEND : 161 791

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2022 :

Przybyla	Karine	NIGEND : 162 570
Grâce	Erwan	NIGEND : 181 266
Bruyant	Arnaud	NIGEND : 182 942

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2022 :

Seguin	Mickaël	NIGEND : 179 469
Jacob	Thomas	NIGEND : 234 695
Deschamps	Sébastien	NIGEND : 318 948
Nguyen	Huyen	NIGEND : 329 659

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier 2022 :

Monchany	Sandrine	NIGEND : 200 409
-----------------	----------	------------------

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 Décembre 2021.

*Le général de corps d'armée,
commandant des écoles de la gendarmerie nationale,*
P. Casaubieilh

